

Compte rendu de la Réunion du Conseil Syndical du 08 Avril 2025

Date de convocation : 29/03/2025

Fiche de présence :

A : absent
P : présent
R : représenté
E : excusé

Titulaires	Présent	Suppléants	Présent
CHARLES Jérémy	AE	BAZIRET Jean Pierre	P
DELAS Thierry	R	BENEY Dominique	P
HEMELSDAEL Philippe	R	LEVERT Jean Marc	P
THION Denis	P	MICHAULT Serge	AE
THUILLIER Philippe	P	MOLLARD Pierre	AE
TURPIN Joël	P	VOISE Yannick	P

Ouverture de séance : 10H00

Secrétaire de séance : M. VOISE Yannick

A. Compte rendu de la séance du 28 Novembre 2024 :

Le conseil approuve à l’unanimité le compte rendu du 28 Novembre 2024.

B. Ordre du jour :

- ✓ Comptes Administratifs & Comptes de Gestion 2024.
- ✓ Budgets Eau & Assainissement 2025.
- ✓ Délibérations pour mise à jour des Règlements des Services Eau et Assainissement.
- ✓ Affaires diverses.

1) Comptes Administratifs & Comptes de Gestion 2024 : (Délibération n°2025-01)

Budget Principal Eau Potable :

Le Conseil approuve à l’unanimité, le Compte Administratif et le Compte de Gestion, qui font ressortir les résultats cumulés au 31/12/2024 :

- ✓ Fonctionnement : 128 051,38 €
- ✓ Investissement : 342 178,98 €

Budget Annexe Assainissement :

Le Conseil approuve à l’unanimité, le Compte Administratif et le Compte de Gestion, qui font ressortir les résultats cumulés au 31/12/2024 :

- ✓ Fonctionnement : 25 864,91 €
- ✓ Investissement : -19 914,72 €

2) Budgets Eau & Assainissement 2025 : (Délibération n° 2025-02)

Budget Principal Eau Potable :

Le Conseil approuve à l’unanimité, le Budget Eau Potable 2025 qui intègre les résultats 2024 et s’équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- ✓ Fonctionnement : 569 284,38 €
- ✓ Investissement : 415 107,98 €

Budget Annexe Assainissement :

Le Conseil approuve à l’unanimité, le Budget Assainissement 2025 qui intègre les résultats 2024 et s’équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- ✓ Fonctionnement : 212 357,19 €
- ✓ Investissement : 154 332,72 €

3) Règlement du Service d’Assainissement Collectif : (Délibération n°2025-03)

Le Président expose que le *Règlement du Service d’Assainissement Collectif* doit faire mention des modifications de la redevance assainissement, apportées par la loi « Climat et Résilience du 22 août 2021 ».

Ainsi, une majoration de cette redevance est appliquée à hauteur de 400%, dans les cas de non-conformité des installations privées ou de déversements autres que des eaux usées domestiques dans le réseau collectif d’assainissement.

D'autre part, la mise en place du *Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD)* au sein du SEA SMAGY avec l'aide de l'APAVE, nécessite d'ajouter au *Règlement du Service d'Assainissement Collectif*, les mentions d'information sur la protection des données.

Il est donc proposé au Conseil de délibérer sur la nécessité de mettre à jour le *Règlement du Service d'Assainissement Collectif*.

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité, la mise à jour du *Règlement du Service d'Assainissement Collectif* et autorise le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4) Règlement du Service d'Eau Potable : (Délibération n°2025-04)

Le Président expose que la mise en place du *Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD)*, nécessite d'ajouter au *Règlement du Service d'Eau Potable*, les mentions d'information sur la protection des données.

Il est donc proposé au Conseil de délibérer sur la nécessité de mettre à jour le *Règlement du Service d'Eau Potable*.

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité, la mise à jour du *Règlement du Service d'Eau Potable* et autorise le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5) Affaires diverses :

a) Approlys Centr'Achats :

Notre démarche d'adhésion au *GIP APPROLYS CENTR'ACHATS* avance. Nous sommes inscrits pour le marché de fourniture d'électricité pour 2 ou 3 ans à compter du 01/01/2026. Le périmètre de fourniture concerne le site du château d'eau avec la station de pompage, le site de la station d'épuration, ainsi que nos 7 postes de relèvement. Nous devons patienter jusqu'en septembre 2025 pour connaître la durée exacte du contrat (2 ou 3 ans) ainsi que le coût de l'énergie.

b) Schéma Directeur d'Assainissement :

La dernière réunion pour l'étude du *Schéma Directeur d'Assainissement* a eu lieu le 13 décembre 2024. Les 2 derniers rapports, Phase 3 et Phases 4-5 ont été diffusés fin décembre 2024.

Rappel : les travaux importants à mener consisteraient en la mise en séparatif de la partie est du réseau de collecte de SMA. Ceci impliquant des travaux en partie privative (à la charge des riverains avec aide de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à hauteur de 50%) et en partie publique (à charge SEA avec aide de l'AELB à hauteur de 25%). A ce jour, le solde de la subvention accordée par l'AELB pour l'étude nous a été confirmée comme acquise, nous sommes en attente du dernier versement.

c) Transfert de la Compétence Eau Potable et Assainissement :

Abrogation du transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux Communautés de Communes : ces compétences redeviennent des compétences facultatives des CC. La proposition de loi pour la suppression du transfert obligatoire, a été définitivement adoptée le 2 avril par le Sénat en seconde lecture. La prochaine étape sera la date de promulgation de la loi, qui n'est pas encore connue.

En attendant, l'étude se poursuit avec des ateliers de réflexion pour définir des opportunités de mutualisation de marchés de prestation de services.

d) Traitement de l'eau brute :

Après le transfert des cycles de lavage de la déferrisation de l'ancien automate vers l'automate Sofrel S4W réalisé en 2021, le SEA a missionné les sociétés SOC et ASPIROMAX pour un montant global de 17923 € TTC pour le remplacement du sable du filtre de déferrisation ainsi que des diffuseurs de lavage du filtre. Cette intervention complète le transfert des cycles de lavage, dans le but de réduire la teneur en fer de l'eau distribuée. L'intervention est programmée en semaine 17.

e) Compteurs de télérelève :

Le dernier recensement des compteurs radio restant à poser pour la télérelève des consommations, indique un total de 413 compteurs, hors compteurs radio hors service (à remplacer ou reprogrammer). D'autre part il reste 120 compteurs disponibles sur stock. Il a été décidé d'en approvisionner 180 supplémentaires, ainsi que les accessoires de raccordement tels que : robinet avant compteur, purge et clapet anti-pollution. Le montant de la commande s'élève à 16010 € pour les compteurs et 19540 € TTC pour les accessoires.

f) RPQS 2023 :

Le RPQS 2023 (rapport d'activité du Syndicat) a été remis aux maires de Saint Martin d'Abbat et Germigny des Prés.

La séance est levée à 12H15

Fin du compte rendu

Le Président :

Le Secrétaire :

Les membres Titulaires :